

ADAC 65

Agence Départementale d'Accompagnement
des Collectivités des Hautes-Pyrénées



3 rue Gaston Dreyt
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 56 71 01

E-mail : agence@adac65.fr



ADAC 65



www.adac65.fr



l'outil au service des élus locaux

Le mot du Président

Créée à l'initiative du Département, l'ADAC 65 réunit aujourd'hui 414 communes sur les 469 que comptent les Hautes-Pyrénées. 8 intercommunalités sur les 9 du territoire sont également adhérentes. Des chiffres éloquentes qui démontrent la confiance placée par les élus locaux dans cette structure et son équipe.

L'ADAC accompagne les collectivités pour leur permettre d'appréhender une réglementation devenue parfois bien trop contraignante et difficile à cerner. Une complexité qui s'applique à tous les domaines, qu'il s'agisse des règles de construction, du cadre juridique ou financier. Plus de 1 000 dossiers sont ainsi pris en charge chaque année par l'ADAC.

Grâce à son expérience, sa réactivité, et à la qualité de son écoute, l'ADAC est une interlocutrice privilégiée pour les élus locaux du territoire. Elle apporte des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes d'un maire ou d'un président d'intercommunalité.

En créant cette structure, le Département a mis à disposition des élus un outil fédérateur leur garantissant la maîtrise des délais de réalisation de leurs projets, mais aussi et surtout, la sécurité et le respect du cadre légal. La pertinence de l'ADAC n'est désormais plus à démontrer tant son travail est reconnu et apprécié par les collectivités locales de notre territoire.

Le développement et la vitalité des Hautes-Pyrénées doivent beaucoup aux projets portés par nos élus. L'ADAC constitue leur boîte à outils, leur alliée fidèle.

Michel Pélieu
Président de l'ADAC 65
Président du Département des Hautes-Pyrénées

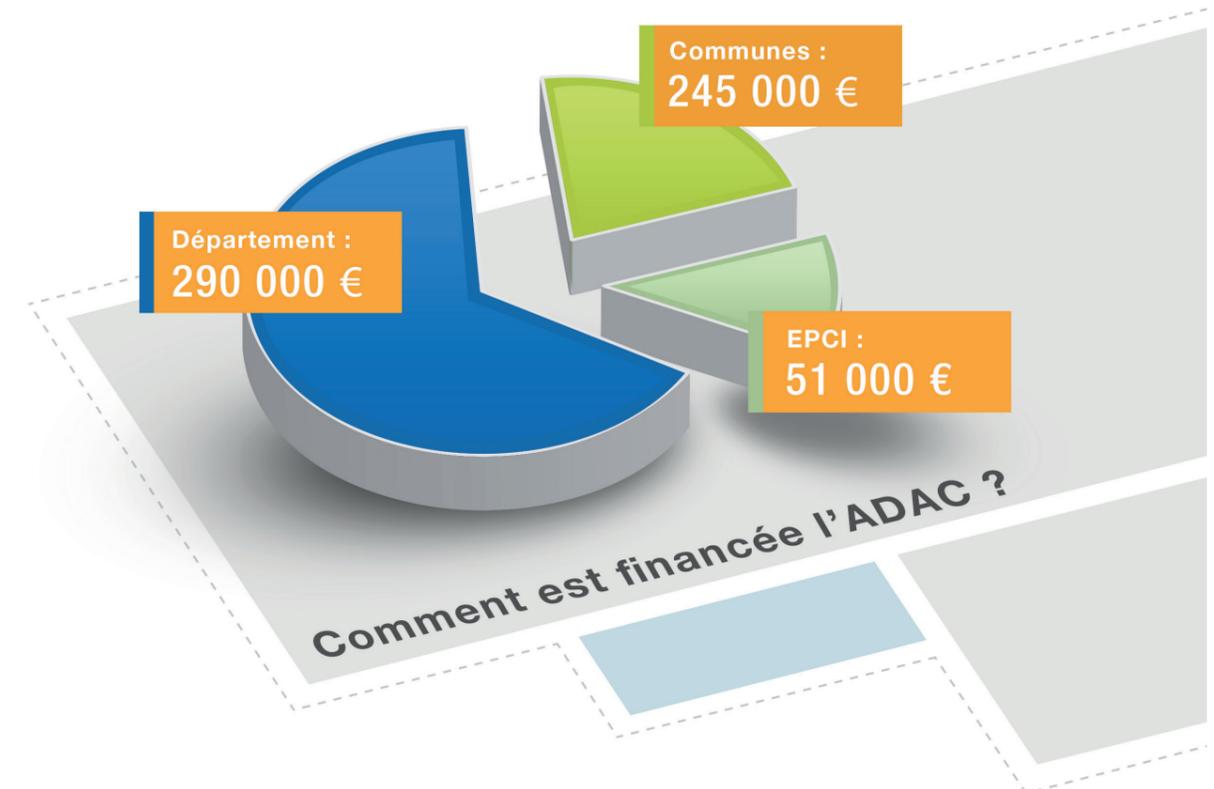


L'ADAC 65, une structure autonome

Créée sous la forme d'un établissement public administratif (EPA), l'ADAC 65 est une structure autonome au service de l'ensemble de ses adhérents.

L'Agence est présidée, de droit, par Michel Pélieu, Président du Département.

L'ADAC est gérée par un conseil d'administration composé de deux collèges d'élus : le collège des conseillers départementaux (8 représentants) et le collège des communes et EPCI (5 représentants des communes et 3 représentants des EPCI).



L'ADAC 65, une boîte à outils

L'ADAC 65 est conçue comme une boîte à outils au service des élus des communes et intercommunalités adhérentes, offrant un accompagnement juridique et technique à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre :

Mission d'assistance
juridique et administrative

Mission d'assistance
à maîtrise d'ouvrage

L'ADAC 65 apporte son expertise aux collectivités locales adhérentes dans les domaines suivants :

- gestion locale
- espaces publics
- accessibilité
- logement
- voirie
- équipements publics
- urbanisme opérationnel
- eau - assainissement

L'ADAC 65, une équipe pluridisciplinaire fondée sur la proximité et dotée de compétences multiples :

- des agents spécialisés dans les domaines juridique, administratif et technique.
- un réseau de partenaires peut apporter conseils et expertises techniques à l'Agence dans le cadre de ses missions.

Les tarifs d'adhésion annuels par habitant - population DGF :



Plafond de 15 000 € communes et EPCI